

	Nom de la compétition : TROPHEE CAPEL'SOLO Grade : 5 C Dates complètes : 18/05 et 26/10/2025 Lieu : Erdre - La Grimaudière Autorité Organisatrice : ANCRE (C 44022)	
---	--	---

Préambule

- Pour cette régate en solitaire, l'usage du spi est autorisé, par contre l'usage d'aide à la navigation du type pilote automatique est interdit.

1. REGLES

- 1.1.1 Règle modifiée- la règle 61.1(a) : pour porter réclamation suite à un incident dans la zone de course, tous les bateaux (quel que soit leur longueur) devront arborer un pavillon rouge. (61.1(a)(2) non appliqué).

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est [entrée du **club House**] ; et également mis en ligne à l'adresse [le 18 = <https://www.ancrecn.fr/events/trophee-capel-solo-n-1/> et le 26 <https://www.ancrecn.fr/events/trophee-capel-solo-n-2/>].
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF <6>. Ou le canal fourni par le Comité de course en cas de compétitions simultanées sur le plan d'eau.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé [**devant le club house**].
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de [**10 minutes**] après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses

Date	Classe	
[18/05 et 26/10/2025]	[Osiris A B C RI QS L en solitaire]	

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est [**10h15**].

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont **Pavillon A pour toutes les classes**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 *Parcours spécifiques Erdre numérotés de 1 à 13, basés sur 2 tours*
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, Les signaux définissant le parcours à effectuer sont [l'identifiant du parcours (chiffre jaune) sera affiché sur le tableau numérique installé sur le bateau comité de course].

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

Marques de départ <i>P = Numéro de parcours</i>	Marques de parcours	Marques d'arrivée
Bouées cylindriques jaunes : P : 2, 5, 7, 8, 11, rouges : P : 1, 3, 4, 6, 9, 10, 12 et 13	Bouées cylindriques jaunes	Bouées cylindriques Jaunes : P : 3, 4, 5, 10, 11, 12 et 13 rouges : P : 1, 2, 6, 8 et 9

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre [**le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord**] et [**le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**]. sauf pour les parcours 5 et 12 T ou l'alignement est inversé. (*à titre indicatif, le nombre de départ est inscrit sur le tableau prévu au point 9.2 = chiffre de couleur orange*).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard [**4 minutes**] après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre [*un mât arborant un pavillon bleu*] et [*le côté parcours de la marque d'arrivée*].

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour [*toutes les classes*], la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le premier
[<i>Toutes</i>]	[<i>40 minutes</i>]	[<i>80 minutes</i>]

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas [*20 minutes*] après le premier bateau de chaque classe ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2). (pour l'application de ce point, la classe C est regroupée avec la classe B).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de [*60 minutes*] après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information. Si un Jury n'est pas présent, la réclamation sera transmise à un Jury référent qui organisera l'instruction à une date ultérieure.

- 17.2 Le secrétariat du jury est situé : **Ancre** : bureau du club house

- 17.3 L'annexe T (conciliation) sera en vigueur sur cette épreuve. La conciliation sera assurée par le Président du Comité de Course (PCC). Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des conciliations dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les conciliations auront lieu dans la salle dédiée située au port de plaisance. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information. En cas d'échec de la conciliation, le formulaire demande d'instruction sera transmis à la CRA ou au Juge référent au plus tard le mardi midi suivant l'épreuve pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu selon des modalités qui seront transmises aux personnes concernées.

18. CLASSEMENT

- 18.1 [*I*] courses doivent être validées pour valider la compétition.

- 18.2 Courses retirées pour les 2 journées :

- (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- (b) Quand 3 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise
- (c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système [*temps sur temps avec utilisation du CVL*].

- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à [*10 heures*], et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles [*75 minutes*] avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés [bateaux avec un pavillon triangulaire jaune portant la mention régaté.

28. **PRIX** : Des prix seront décernés [*Capel'Solo en classement scratch.*]

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : [*Suzanno Ollivier*]

Président-e du jury référent : [*Lucien Guillard*]